

Parmi les moyens qui figurent au budget, on trouve la double dépréciation pour l'industrie, l'extension de \$25,000 à \$35,000 des profits de sociétés assujétis à la taxe de 21 p. 100, les restrictions à l'égard du revenu canadien pour les sociétés de placements et les sociétés de fiducie qui administrent des fonds de pension, le rappel de la surtaxe de 4 p. 100 sur les revenus provenant de placements canadiens, l'augmentation de la taxe de gestion de 5 à 15 p. 100 et le supplément de taxe sur les actions détenues par des actionnaires non résidents. C'est impressionnant, mais à l'analyse, ces moyens n'apparaissent pas aussi efficaces qu'on pourrait le croire.

Prenons par exemple la question de la double dépréciation. Nous des provinces de l'Atlantique, nous y portons un vif intérêt, car la mesure vise justement à attirer des industries dans les régions sous-développées où le chômage est considérable. Si on examine la mesure, on constate qu'elle ne vaut que pour un an, et qu'elle s'embarrasse de tellement de conditions qu'il est fort à craindre que bien peu de compagnies soient portées à s'en occuper. Même si une compagnie y a recours, ce qu'elle gagne une année, elle risque de le perdre plus tard par une réduction de la valeur comptable de ses immobilisations. Ce qui fait qu'en réalité, la présente mesure est moins un dégrèvement qu'un ajournement d'impôt, chose bien décevante pour ceux qui s'intéressent à l'exploitation des ressources dans les provinces Maritimes. Si le gouvernement n'a rien de mieux à offrir,—et rien d'autre ne figure au budget,—il vaut mieux ne plus en parler, car la mesure est loin de répondre à la situation.

M. Bell (Carleton): Que ferait l'honorable député?

M. Carter: Si l'honorable député veut bien patienter, il le saura.

M. Batten: Une question académique!

M. Graffey: Dites-nous ce que votre gouvernement a fait.

L'hon. M. Martin: Il a donné au pays la meilleure administration de son histoire. C'est un fait!

M. Bell (Carleton): Vous ne pouvez pas le dire sans sourire.

L'hon. M. Martin: Le sourire, c'est pour vous!

M. Carter: L'application de la taxe de 21 p. 100 aux profits au delà de \$35,000 au lieu de \$25,000 ne manquera pas de plaire aux petits commerçants dont les profits se situent entre ces deux chiffres, mais elle n'apporte rien du tout au grand nombre de petites entreprises dont les profits imposables n'atteignent pas \$25,000.

La petite entreprise forme l'armature de notre économie, et si nous voulons nous attaquer à fond au chômage, c'est la meilleure façon, à mon avis, de nous y prendre. Il y a tant de petites entreprises que si nous pouvons leur permettre d'employer, ne serait-ce qu'une personne de plus, du simple fait de leur nombre elles aideront considérablement à résoudre le problème du chômage. Si à ce nombre on ajoute celui des personnes qui obtiendraient indirectement un emploi du fait de l'agrandissement des locaux et de l'outillage supplémentaire, on voit facilement quel rôle les petites entreprises peuvent jouer dans la création des emplois dont nous avons besoin, pour résoudre le chômage actuel. Mais pour arriver à ce résultat, il faudrait accorder un certain allègement fiscal à toutes les petites entreprises et pas seulement à celles dont les bénéficiaires se situent entre \$25,000 et \$35,000.

Les restrictions frappant les fonds de pension et les sociétés de placement n'auront guère de répercussions sur le problème, car la plupart de ces sociétés ou de ces organismes détiennent déjà un nombre suffisant de valeurs canadiennes dans leurs portefeuilles, pour leur permettre, sans augmenter ce nombre, de se conformer à la loi. Ce qu'il nous faut, c'est un stimulant plus direct, pour amener le portefeuilliste à acheter des actions ordinaires et privilégiées plutôt que des obligations et des hypothèques.

L'abolition de la surtaxe de quatre pour cent sur les revenus des placements canadiens aidera un certain nombre de particuliers, de veuves et de vieillards qui vivent des revenus de leurs placements, mais elle ne saurait exercer une influence appréciable sur l'afflux des capitaux de placement.

L'augmentation des impôts de rétention met en évidence une nouvelle caractéristique du parti conservateur; son orientation vers le nationalisme canadien. Cela peut ressembler à du patriotisme, mais nous savons que des forces sont à l'œuvre, avides d'exploiter cette tendance pour susciter de l'hostilité envers les États-Unis. Nous en avons déjà des signes avant-coureurs. Le dossier des conservateurs, dans ce domaine, n'est pas enviable. Mes honorables collègues se rappelleront leurs allusions aux corsaires du Texas alors qu'ils siégeaient dans l'opposition; ils se rappelleront également leurs déclarations relatives au détournement de 15 p. 100 du commerce et l'attitude énergique qu'ils devaient adopter envers les États-Unis. Tout cela c'était des articles de leur programme électoral. Ils se rappelleront aussi leurs réactions féroces devant l'opinion publique américaine à la suite des récentes offres de relations commerciales